C/2025/5133

22.9.2025

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11914 — MOWI / NOVA SEA)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/5133)

1. Le 12 septembre 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Mowi Holding AS («Mowi», Norvège),

— Nova Sea AS («Nova Sea», Norvège).

Mowi acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de Nova Sea.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Mowi est une entreprise mondiale spécialisée dans les produits de la mer et productrice de saumon atlantique d'élevage norvégien, opérant tout au long de la chaîne de valeur, de l'alimentation des animaux à l'élevage, à la distribution mondiale et à la transformation,

— Nova Sea est une entreprise norvégienne spécialisée dans les produits de la mer, active uniquement dans l'élevage et la transformation primaire du saumon atlantique d'élevage norvégien dans ce pays.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11914 — MOWI / NOVA SEA

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).